



Consultation des parties prenantes dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), phase II



Décembre 2025

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of NIGER. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of NIGER and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of NIGER.

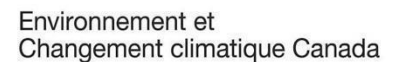
PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Ireland, Italy, and the Children's Investment Fund Foundation.

Supported by:



based on a decision of
the German Bundestag



Rialtas na hÉireann
Government of Ireland



ICAT is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)



Consultation des parties prenantes dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), phase II

Initiative for Climate Action Transparency – ICAT

Livrable 1.1 : Comptes rendus des entretiens avec les parties prenantes (Activité 1.1.1)

AUTEUR

Coordination du projet ICAT2

Secrétariat Exécutif du CNEDD

Décembre 2025

Sommaire

INTRODUCTION..... 1

PARTIE I : ENTRETIEN AVEC LES INSTITUTIONS ÉTATIQUES..... 3

Déroulement de l’atelier..... 3

Présentations..... 3

Echanges sur les présentations..... 4

Dispositions prises pour le renforcement de la coordination et actualisation des parties prenantes..... 5

Divers..... 5

PARTIE II : ENTRETIEN AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE..... 6

Déroulement de l’atelier..... 6

Présentations..... 7

Echanges sur les présentations..... 11

PARTIE III : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS..... 13

Conclusion..... 13

Recommandations 13

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS À L’ENTRETIEN AVEC LES INSTITUTIONS ÉTATIQUES..... 1

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS À L’ENTRETIEN AVEC LES OSC..... 2

ANNEXE 3 : CADRE STRATÉGIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME NATIONAL DE TRANSPARENCE CLIMATIQUE..... 3

INTRODUCTION

Depuis l'adoption de l'Accord de Paris en 2015, la transparence est devenue un pilier fondamental du régime climatique international. L'Article 13 de cet Accord historique, instaure un Cadre de transparence renforcé applicable à toutes les pays Parties, avec une certaine flexibilité pour les pays en développement. Ce cadre exige des pays non seulement de suivre et de rapporter leurs émissions de Gaz à Effet de Serre, mais également de rendre compte de la manière dont ils reçoivent et utilisent le soutien international en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

Par ailleurs, les Articles 9, 10 et 11 de l'Accord de Paris précisent les engagements des pays développés à fournir un soutien prévisible, Mesurable et Vérifiable. Les pays en développement doivent, quant à eux, rendre compte du soutien reçu, tout en documentant les lacunes et les besoins non satisfaits. Cette double exigence, qui concerne la reddition de comptes à la fois sur le soutien fourni et sur le soutien reçu, suppose que les pays disposent de systèmes robustes pour assurer la traçabilité des flux financiers climatiques, leur allocation sectorielle et leur alignement sur les priorités nationales.

En réponse à ces défis, plusieurs initiatives internationales ont été lancées pour aider les pays en développement à mettre en place des systèmes de transparence adaptés. C'est dans cette dynamique que l'ICAT a développé un guide méthodologique complet sur la transparence du financement climatique, qui propose des approches pratiques pour identifier, suivre, vérifier et rapporter les financements climatiques à travers des outils cohérents avec les normes de la CCNUCC, du CAD de l'OCDE, du FEM, et du Fonds Vert pour le Climat (FVC).

Le Niger, comme la plupart des pays sahéliens, fait face à des défis majeurs en matière de développement durable, de résilience climatique et de mobilisation des ressources financières. Avec une économie fortement dépendante de l'agriculture et de l'élevage, et une population majoritairement rurale, le pays est particulièrement vulnérable aux sécheresses, inondations et autres événements extrêmes dont la fréquence et l'intensité augmentent sous l'effet du changement climatique.

A cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre de ses engagements climatiques, le Niger s'est engagé à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) tout en renforçant sa capacité d'adaptation. Pour ce faire, la mobilisation de financements climat suffisants, transparents, et traçables est un levier essentiel. Aussi, conformément aux exigences de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris (AP), notamment en matière de transparence et de rapportage, le Niger doit mettre en place un système robuste de suivi, notification et vérification de la finance climat.

Par ailleurs, le Niger a engagé une réflexion stratégique visant la mise en place d'un système national de suivi du financement climatique. Une première phase, appuyée par l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), a permis de conduire une étude qui a identifié les principales lacunes et formuler des recommandations pour l'établissement d'un tel système. Afin de concrétiser ces recommandations, le Niger a obtenu un financement pour la mise en œuvre du projet ICAT – Phase II. Cette phase II a pour objectif de « renforcer la transparence et la redevabilité en matière de financement climatique au Niger ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail deux (02) ateliers de consultations des parties prenantes ont été organisés afin d'informer les parties prenantes sur la mise en œuvre des activités de

la phase II du projet ICAT.

Partie I : Entretien avec les institutions étatiques

Le 06 Novembre 2025 s'est tenu dans la salle de réunions du Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), l'atelier de consultation des parties prenantes du projet « Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) ». Cet atelier qui rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II dudit projet, a permis de mobiliser l'ensemble des parties prenantes clés engagées dans la mise en œuvre des actions climatiques au Niger. Il vise à (i) présenter, échanger et valider les activités de la phase II ; (ii) mettre à jour la cartographie des parties prenantes de la phase I (Annexe 3) et (iii) assurer une meilleure implication institutionnelle des acteurs dans le processus de mise en œuvre du projet.

Ont pris part à cet atelier, l'Unité de Gestion du Projet (UGP), les cadres du Secrétariat Exécutif du CNEDD, les représentants des ministères sectoriels/Points Focaux du Projet, à savoir, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement, (MHA/E) ; le Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et Industries (FONAP) ; le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) ; la Banque Agricole du Niger (BAGRI) ; la Direction Générale du Budget (DGB) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ; l'Agence de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) ainsi qu'une personne ressource (Annexe 1).

Déroulement de l'atelier

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les mots du représentant du Secrétaire Exécutif du CNEDD, M. Gousmane Moussa, qui a d'abord souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé sa satisfaction pour leur forte participation, avant de rappeler l'objectif de la rencontre. Il a ensuite notifié que le Niger a déjà bénéficié de la première phase du projet, laquelle a abouti à des résultats satisfaisants, notamment une étude sur le financement climatique et des recommandations pertinentes.

Après le mot d'ouverture, la plénière a procédé à la mise en place du bureau de séance composé comme suit :

Président : M. Gousmane Moussa, Conseiller Technique au Secrétariat Exécutif du CNEDD

Rapporteurs :

Mme Aboubacar Habsatou Idi Manou, Assistante technique au PFN ICAT, Secrétariat Exécutif du CNEDD ;

M. Hama Illo Abdoul-Nasser, Secrétariat Exécutif du CNEDD.

Présentations

La plénière a couvert deux (02) présentations suivies des échanges. Il s'agit de : (i) Présentation des activités de la phase II du projet ICAT et (ii) Cartographie des parties prenantes.

Présentation des activités de la phase II du projet ICAT

Cette présentation a été déroulée par Monsieur Daoura Neino Mahamadou Point Focal/ICAT et a porté sur plusieurs aspects du projet, notamment le contexte international de la transparence climatique, la justification du projet, ses composantes ainsi que les activités prévues.

Monsieur Neino a d'abord rappelé que la première phase du projet avait concerné deux secteurs prioritaires à savoir le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT) et Energie ainsi que la cartographie des parties prenantes. Elle a permis d'identifier les principaux besoins et de formuler des recommandations en vue de la mise en place d'un système national de suivi. A cet effet, la Phase II du projet vise à concrétiser ces recommandations à travers lesdites composantes. Cette 2^{ème} phase a pour objectif de renforcer la transparence et la redevabilité en matière de financement climatique au Niger. Elle comprend cinq (5) composantes déclinées en activités et sera exécutée par le Secrétariat Exécutif du CNEDD avec l'appui technique de Citepa.

Il a fini en soulignant que cette Phase II représente une étape déterminante pour le Niger dans le renforcement de la transparence et de la redevabilité en matière de financement climatique et a insisté sur la nécessité d'une synergie d'actions entre les institutions nationales et les partenaires afin d'assurer la durabilité du système.

Cartographie des parties prenantes

Cette présentation a été assurée M. Monsieur Manou Abdou, Expert en finance climat qui a rappelé le contexte de la cartographie des parties prenantes détentrices des données, identifiées lors de la phase I. L'Expert a ensuite abordé plusieurs aspects, notamment :

- la typologie des données comprenant les projets et programmes de développement, ainsi que les lignes budgétaires de l'Etat ;
- la répartition des parties prenantes (PP) selon :
 - o leurs missions, à savoir (i) le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) en tant que coordonnateur de planification et gestion budgétaire ; (ii) les fournisseurs des données redevables ; (iii) le cadre Ad hoc et de concertation ; (iv) la coordination, vérification et validation ; (v) les gestionnaires de base des données et système et (vi) la coordination politique ;
 - o leurs attributions spécifiques, afin de clarifier les rôles et responsabilités de chaque institution dans le processus de financement climatique ;
 - o les étapes du financement notamment, (i) la mobilisation du financement climatique, (ii) la mise en œuvre des financements, (iii) le suivi, l'évaluation et le reporting du financement climatique.

Monsieur Manou a enfin insisté sur la collaboration, la collecte et la transmission de données entre les parties prenantes concernées ainsi que les conditions d'une meilleure mobilisation.

Echanges sur les présentations

Les présentations ont été suivies par des échanges portant sur les aspects suivants :

- préparation des Termes de Références (TdR) des différentes activités du projet ;
- prendre en compte le cas échéant, les critères et paramètres nationaux retenus dans le processus de marquage budgétaire sensible au climat en cours mené par le Ministère de l'Économie et des Finances lors de l'élaboration du livrable relatif à l'évaluation Ex-Ante des besoins en finance climat ;
- durée de mise en œuvre et budget du projet, avec ajustement des délais dans la mise en œuvre sur 16 mois et la considération du 31/01/2027 comme date de clôture ;

- prise en compte des investissements dans le domaine du climat du Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Patrie (FSSP) lors de l'élaboration du livrable relatif au suivi du financement (composante III du plan de travail) ;
- dispositif de mise en œuvre des activités du projet à travers la tenue des réunions pour la bonne exécution et la poursuite des activités conformément au calendrier et à la feuille de route définie et validée (voir livrable 5.1.a) ;
- prise en compte du délai de validation des différents livrables dans le calendrier d'exécution du projet vu que le mode de décaissement du projet est basé sur le résultat (livrables validés).

Les échanges ont porté également sur le processus d'identification des parties prenantes lors de la première phase et sur la définition de la finance climatique proposée. Les participants ont insisté sur la nécessité de mettre à jours la cartographie et par la suite voir dans quel cadre vulgarisé la définition de la finance climatique à tous les niveaux.

Dispositions prises pour le renforcement de la coordination et actualisation des parties prenantes

À l'issue de la rencontre, la cartographie des parties prenantes a été mise à jour avec la participation et la contribution des participants (annexe 3).

La coordination a rappelé aux participants que, pour la mise en œuvre du plan de travail, une équipe a d'ores et déjà été mise en place.

À cet effet, un point focal a été désigné au niveau du Ministère en charge de l'Économie et des Finances, ainsi qu'un point focal au niveau de la Direction en charge de la coordination de la CDN 3.0.

Divers

Les participants sont revenus sur la définition de la finance climat. L'expert est revenu sur la question pour donner plus de d'éclaircissement. Il a rappelé aux participants que déjà dans une autre étude, notamment en collaboration avec la Commission Climat pour la Région du Sahel et le Ministère en charge de l'Environnement, ladite définition a été davantage consolidée. L'étude s'est fortement appuyée sur les orientations méthodologiques de l'Initiative pour la Transparence Climatique (ICAT), notamment à travers l'utilisation de ses guides et outils relatifs au suivi du financement climatique. Dans cette dynamique, la définition de la finance climatique, déjà validée lors de la première phase du processus ICAT, a été consolidée et approfondie dans le cadre de la présente étude afin d'assurer une compréhension harmonisée et opérationnelle au niveau national. L'atelier de validation de ladite a été organisé le 24 septembre 2025.

Pour rappel, la définition de la finance climat retenue par le Niger est la suivante :

« Ensemble des ressources monétaires pour aider le pays à mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de la CCNUCC et des accords relatifs au climat aux fins de réaliser des actions d'adaptation et d'atténuation conformément aux orientations nationales et de la CDN. Il comprend le financement domestique et international fourni pour des projets liés au changement climatique et dans les secteurs sensibles climat retenus par les autorités nationales. Il s'agira de toutes les

ressources qui financent le coût de la transition du Niger vers une société à faibles émissions de carbone et résilientes au changement climatique notamment, celles des ressources financières destinées à réduire les émissions, et à réduire la vulnérabilité, maintenir et accroître la résilience des systèmes humains et écologiques face aux impacts négatifs du changement climatique ainsi que le renforcement des capacités et la technologie en matière de changement climatique »

PARTIE II : Entretien avec les Organisations de la Société Civile

L'entretien avec les Organisations de la Société Civile (OSC) s'est tenu dans la salle de réunions du Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) le mardi 02 décembre 2025. Cet atelier, a permis de mobiliser et de réunir les OSC impliquées dans l'action climatique. Il vise à présenter : (i) le cadre de transparence renforcé en lien avec la finance climat ; (ii) les activités de la phase II ; (iii) le guide sur la transparence de la finance climat et (vi) l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique.

Ont pris part à cet atelier, l'UGP ICAT phase II, les experts ICAT et les représentants des différentes OSC (Annexe 2).

Déroulement de l'atelier

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les mots du représentant du Secrétaire Exécutif du CNEDD, **M. Gousmane Moussa**, qui a d'abord souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants pour avoir répondu à l'invitation qui selon lui « témoigne de l'importance qu'ils accordent à la lutte contre les changements climatiques en général et à la finance climat en particulier ». Il a ensuite rappelé les dispositions de l'Accord de Paris, notamment son Article 13, qui instaure un Cadre de Transparence Renforcé (CTR). Celui-ci engage les Parties à améliorer le suivi et la communication des informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre, aux efforts d'atténuation et d'adaptation, ainsi qu'au soutien climatique reçu ou mobilisé. Il a également précisé qu'une première consultation des parties prenantes, notamment les ministères techniques a déjà été conduite dans ce cadre.

Par ailleurs, il a souligné le rôle essentiel des organisations de la société civile dans la sensibilisation, la mobilisation citoyenne, le suivi communautaire, ainsi que dans la veille et la redevabilité sur les ressources climatiques, faisant des OSC des acteurs incontournables pour garantir un système de transparence crédible, inclusif et ancré dans les réalités du terrain. Enfin, il a invité les participants à prendre une part active aux échanges, dans un esprit de franchise et de collaboration constructive, afin de contribuer à la mise en place d'un système national de suivi du financement climatique véritablement utile au Niger, avant de déclarer officiellement ouverts les travaux de l'atelier.

Après la cérémonie d'ouverture, un tour de table a été fait afin de permettre à l'ensemble des acteurs présents de se présenter. Par la suite, les participants ont examiné, amendé et validé l'agenda indicatif de l'atelier.

La plénière a par la suite procédé à la mise en place du bureau de séance composé comme suit :

Président : M. Gousmane Moussa, Conseiller Technique au Secrétariat Exécutif du CNEDD

Rapporteurs :

Mme Aboubacar Habsatou Idi Manou, Assistante technique au PFN ICAT, Secrétariat Exécutif du CNEDD ;

Mme Abdoul Razak Rahina Souley Mayaki, Secrétariat Exécutif du CNEDD.

Présentations

Quatre (04) présentations ont été faites, suivies des questions/réponses. Il s'agit de : (i) Cadre de transparence en matière de finance climat ; (ii) Activités de la phase II du projet ICAT ; (iii) Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique et (iv) Guide pour la transparence en matière de finance climat.

Présentation sur le Cadre de Transparence en Matière de finance climat

La présentation a été faite par M. Karimoun Labo Maman Bachir, Expert en Changements Climatiques du Projet ICAT II. Elle s'est articulée autour des points suivants : Accord de Paris sur le climat ; Transparence climatique au titre de l'AP ; Transparence et finance climat ; Outils de transparence pour la finance climat ; Rôles des OSC dans la transparence en lien avec la finance climat et Défis.

Dans son exposé, l'expert a expliqué que la transparence climatique est un pilier de l'Accord de Paris et du Cadre de transparence renforcé (Article 13). Elle permet de suivre de façon claire et comparable les progrès des pays sur l'atténuation, l'adaptation et le soutien, et renforce la redevabilité aussi bien internationale que nationale. Aussi, les Rapports biennaux au titre de la transparence (RBT) ont été présentés comme les principaux outils de rapportage du CTR, couvrant l'inventaire des GES, le suivi des CDN, l'adaptation et les financements climatiques.

Le présentateur a également fait un focus sur la finance climat en rappelant que la transparence est essentielle pour la crédibilité internationale, la bonne gouvernance nationale et l'accès aux financements. Les outils clés évoqués sont le système national MRV/MNV du Niger, la budgétisation sensible au climat via les marqueurs climat déjà intégrés au budget national, et les tableaux de bord d'indicateurs (montants reçus par source, part pour l'adaptation, projets dans zones vulnérables, résultats mesurés). Enfin, la présentation a souligné les défis actuels (dispersion des données, capacités limitées, outils numériques fragiles, faible mobilisation du privé, manque de méthodes harmonisées), et a conclu sur la nécessité pour le Niger de consolider un système robuste de transparence financière pour atteindre ses objectifs climatiques.



Présentation du plan de travail de la phase II du projet ICAT

Cette présentation a été déroulée par M^{me} Aboubacar Habsatou Idi Manou et a porté sur plusieurs aspects du projet, notamment le contexte international de la transparence climatique, la justification du projet, ses composantes ainsi que les activités prévues.

La présentation situe la phase II du projet ICAT Niger dans le Cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris, qui exige un suivi et un rapportage réguliers non seulement des émissions de GES, mais aussi du soutien reçu, notamment financier. Elle rappelle que le Niger, fortement vulnérable aux aléas climatiques et dépendant d'une économie agro-pastorale, doit mobiliser des financements climatiques suffisants et surtout traçables. Or, les données financières climat restent fragmentées entre institutions, ce qui limite la fiabilité du rapportage et la planification stratégique. Le guide méthodologique ICAT sur la transparence du financement climatique est présenté comme une référence structurante pour identifier, suivre, vérifier et rapporter les flux conformément aux normes CCNUCC/OCDE/FEM/FVC.

La phase II vise alors à opérationnaliser les recommandations de la phase I en renforçant le Système national MNV/MRV, notamment le volet « soutien/finance climat » prévu par l'Arrêté n°0060 du 23 avril 2023, et en développant des outils numériques simples (dont Excel) et une base de données centralisée. Les objectifs portent sur le renforcement des capacités des acteurs, l'amélioration de la transparence et de la redevabilité envers les partenaires, et la production de rapports conformes aux exigences internationales. Les résultats attendus sont un volet MNV-soutien pleinement opérationnel, des institutions nationales outillées pour un fonctionnement durable, des informations financières régulièrement exploitées pour le rapportage, et une meilleure crédibilité du Niger dans l'accès aux financements. La mise en œuvre est prévue sur 14 mois (nov. 2025 –déc.2026) pour un coût de 146°0076,73 USD.



Présentation du Guide pour la transparence en matière de finance climat

Cette présentation a été assurée par M. Abdou Amadou Daouda, Expert en finance climat du Projet ICAT II. Au cours de son exposé, M. Daouda a d'abord rappelé le contexte d'élaboration du guide, avant de présenter son introduction qui précise les objectifs et les cibles visés. Il a ensuite détaillé les différentes étapes de mise en œuvre du guide, ainsi que les modèles, outils et méthodologies proposés et la conclusion.

La présentation rappelle que, depuis l'Accord de Paris (Article 13), le Cadre de transparence renforcé oblige les pays à suivre non seulement les émissions de GES, mais aussi le soutien reçu et utilisé (financement, technologies, renforcement des capacités). Les Articles 9, 10 et 11 précisent en outre les engagements des pays développés à fournir un appui prévisible et vérifiable, tandis que les pays en développement doivent rapporter le soutien reçu et leurs besoins non couverts, ce qui exige des systèmes nationaux solides pour tracer les flux financiers et leur alignement sur les priorités nationales.

Dans ce contexte, l'ICAT a développé un guide méthodologique destiné à aider les pays en développement à mettre en place un cadre opérationnel de transparence sur la finance climat, cohérent avec les normes CCNUCC, OCDE-CAD, FEM et FVC. Le guide propose une démarche en cinq phases pour établir et rendre fonctionnel un système national de MRV finance climat. Il fournit également des modèles et outils pratiques : modèles analytiques pour interpréter les données, outils de collecte et

traitement, et supports techniques pour l'évaluation et la planification. La conclusion souligne que la transparence financière est essentielle pour l'efficacité et la crédibilité de l'action climatique, et que le guide ICAT constitue une feuille de route pour renforcer durablement le système national nigérien de suivi et de rapportage de la finance climat.



Présentation de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT)

Cette présentation a été réalisée par M. Daoura Neino Mahamadou, Point Focal National du Projet ICAT II. Au cours de son intervention, M. Daoura a d'abord défini l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), avant d'en présenter l'historique et l'évolution. Il a ensuite exposé les différents outils et guides développés dans le cadre de l'initiative, ainsi que les opportunités stratégiques qu'elle offre aux pays en développement. Il a également expliqué les types d'appui concret que l'ICAT peut fournir aux pays bénéficiaires.

En termes d'historique, il est important de noter que l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) est une initiative internationale multi-acteurs créée pour aider surtout les pays en développement à renforcer la transparence de leur action climatique. Elle vise à rendre l'action climatique plus visible, crédible et comparable au niveau mondial, notamment dans le cadre du Cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris.

La présentation souligne également que l'ICAT apporte un appui concret à travers : (i) un accompagnement technique sur mesure aux pays, (ii) une « boîte à outils » composée de guides méthodologiques et de logiciels open-source pour mesurer et évaluer les politiques climatiques, (iii) des hubs régionaux pour former des experts locaux, et (iv) le partage de connaissances via une communauté de pratique. L'ensemble est présenté comme une opportunité stratégique pour améliorer le suivi des

actions climatiques, valoriser les résultats et renforcer la confiance des partenaires.



Echanges sur les présentations

A l'issue des présentations les échanges ont porté sur :

- La signification des abréviations MNV et MRV ;
Comment impliquées les institutions détentrices des données climatiques dans le processus de la transparence en matière de finance climat?

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de ICAT il s'agit de faire participer les membres du système national MNV de la Transparence des mesures et de l'appui surtout à travers la formation sur la finance climatique et le guide ICAT mais aussi à travers les ateliers de validation des différents livrables.

- Quel est la durée du projet et coût le projet de mise en œuvre ;
- L'intégration des activités qui concernent le financement climatique dans la budgétisation de l'Etat notamment dans la loi de finance ; il s'agit de voir, comment dans la programmation sectorielle des ministères des actions seront identifiées comme sensible au climat, notamment l'adaptation et atténuation à travers des programmes annuels de performances. Une fois ces actions identifiées, le ministère en charge de finance leur attribuera un code budget (ligne budgétaire) qui portera leurs coûts de mise en œuvre. En effet, pour qu'une action soit classée dans un des domaines climatiques, l'objectif de la dépense doit viser principalement ou de façon significative l'un des domaines avec une sensibilité climatiques, notamment adaptation et atténuation

A cet effet, il est prévu qu'une réunion d'échange des résultats surtout qui seront issus de l'évaluation EX-ANTE, soit organisé entre l'équipe technique de ICAT et l'équipe de coordination du processus de marquage

- La nécessité de restructurer les OSC au niveau national pour atteindre les résultats. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail ICAT, pour faciliter la pleine participation des OSC à la mise en œuvre dudit plan, il a été recommandé de cartographier celles qui sont sur le volet financement climatique ;
- Comment utiliser le guide pour la transparence en matière de finance climat ;
- Comment le guide sera mis en œuvre au niveau national ? ; la coordination a tenue a rappelé aux participants que déjà dans la première phase du projet ICAT, la phase 1 et 2 du guidea été utilisées. Cela a permis d'aboutir entre autres à la définition de la finance climatique et d'une feuille de route pour le renforcement de capacité. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau plan, les phases 3, 4 et 5 de l'outils seront couvertes pour arriver à l'objectif dudit plan ;
- Pour la formation prévue dans le plan de travail, quels sont les acteurs qui seront concernés et comment la question du genre sera prise en compte ? En effet, dans le cadre de la mise du plan, il est prévu une formation des acteurs nationaux sur la finance climatique y compris sur le guide ICAT. Selon la planification, il s'agira de former 20 experts et au moment venue, la coordination identifiera de manière précise les participants ;
- Quelle procédure appliquée pour le remplissage des outils ICAT ? des clarifications ont été apportées. Il s'agit du suivi de financement climatique. A cet effet l'application des méthodologies telles que définies dans l'outil ICAT (Phase 3 et 4) sera au cœur et sera renforcer par la collecte des informations financières au niveau national, notamment les projets/projets et les montants décaissés des dits projets/Programmes.

Partie III : Conclusion et recommandations

Conclusion

Les ateliers de consultation des parties prenantes organisés dans le cadre de la phase II de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) ont été marqués par des échanges riches, constructifs et porteurs de fortes synergies entre les acteurs institutionnels et les organisations de la société civile. Les discussions ont permis de saluer unanimement l'approche méthodologique adoptée pour la mise en œuvre du projet, notamment la mise en place d'un comité faisant office d'équipe de travail, chargée d'assurer, de manière concertée et inclusive de l'élaboration des différents livrables. Cette approche, inspirée de l'expérience réussie du Premier Rapport Biennal de Transparence (RBT1), a été reconnue comme un gage d'efficacité et de crédibilité, ayant déjà valu au Niger les félicitations et une distinction du Secrétariat de la CCNUCC pour la qualité du travail accompli.

Les ateliers ont également permis de renforcer l'appropriation du projet par les parties prenantes, de consolider leur engagement collectif en faveur de la transparence et de la redevabilité en matière de financement climatique, et de poser les bases d'une collaboration durable entre les différents acteurs impliqués dans l'action climatique au Niger.

Recommandations

Au terme des ateliers de consultations des parties prenantes, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

A l'endroit des OSC :

- structurer les OSC en groupes thématiques pour faciliter leurs implications dans la mise en œuvre du plan ;
- désigner des points focaux au sein des groupes thématiques.

A l'endroit du Secrétariat Exécutif du CNEDD :

- élaborer dans la mesure du possible une version simplifiée du guide de transparence ;
- regrouper les livrables « Rapport validé sur les besoins financiers du Niger en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique y compris ceux de la CDN3.0 (Activités 2.1.3 à 2.1.5) » et « Rapport sur l'estimation des besoins en matière de finance climat du Niger (Activités 2.1.1 et 2.1.2) » ;

Il convient de prendre en compte les critères et paramètres nationaux retenus dans le cadre du processus de marquage budgétaire sensible au climat lors de la formulation du livrable 2.1. En effet, ce dispositif, amorcé en 2024 par le Ministère de l'Économie et des Finances avec l'appui du Fonds Monétaire International à travers AFRITAC, vise à identifier, classifier et suivre les dépenses publiques contribuant à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

- Le marquage budgétaire repose sur une typologie des dépenses climatiques, distinguant notamment les dépenses à impact direct ou indirect sur le climat, ainsi que sur des critères d'éligibilité alignés sur les priorités nationales et les engagements climatiques du pays. Ce processus rentre dans le cadre de la réforme dudit Ministère à travers le Fonds Monétaire International (FMI)

capitaliser les acquis des activités déjà réalisées et en cours, afin d'éviter les doublons lors de la mise en œuvre des activités du projet ;

- mettre à jour la cartographie des parties prenantes (Annexe 3).

Débuté en 2024, le processus de marquage budgétaire sensible au climat (MBSC) au Niger vise à identifier, suivre et analyser les dépenses publiques ayant un impact sur l'action climatique afin d'améliorer la transparence budgétaire et l'alignement du budget national avec les priorités climatiques du pays. Ce processus est intégré au cycle budgétaire et se déroule en plusieurs phases. Il commence par la mise en place d'un dispositif institutionnel de coordination impliquant notamment le Ministère de l'Économie et des Finances et les ministères sectoriels. Ensuite, les équipes sectorielles procèdent à l'identification, à l'évaluation et au marquage des dépenses d'investissement public en fonction de leur sensibilité au climat, en les classant selon leur contribution à l'adaptation, à l'atténuation ou leur impact négatif potentiel sur le climat. Les résultats de ce travail sont ensuite centralisés et soumis à un processus d'assurance qualité afin d'assurer la cohérence et la fiabilité des informations. Enfin, les données issues du marquage sont analysées et synthétisées dans une annexe budgétaire sensible au climat, qui est intégrée au processus budgétaire et publiée afin d'éclairer les décisions publiques et de renforcer le suivi des engagements climatiques du Niger (MEF,2024).

ANNEXE 1 : Liste des participants à l'entretien avec les institutions étatiques

Ces informations ont été supprimées car elles contiennent des données personnelles.

ANNEXE 2 : Liste des participants à l'entretien avec les OSC

Ces informations ont été supprimées car elles contiennent des données personnelles.

ANNEXE 3 : Cadre stratégique de mise en œuvre du système national de transparence climatique

